

FORMATION CONTINUE



OUVRIER DU PAYSAGE

Vous souhaitez travailler en AMENAGEMENT PAYSAGER, la CREATION et l'ENTRETIEN des ESPACES VERTS

- ◆ Formation de 1070 heures (650 h en centre et 420 h en entreprise)
- ◆ Formation en alternance rémunérée



- ▶ **Diplôme :**
Titre Professionnel de niveau V (équivalent au CAP / BEP)
- ▶ **Prérequis :**
Aucun diplôme préalable
- ▶ **Lieu de formation :**
CFPPA de Verdilly (5 km de Château-Thierry)
Et/ou
Lycée Professionnel Aumont (4 Km de Coucy la Ville)
- ▶ **Dates :** Août 2018 - Avril 2019
- ▶ **Effectif :** 8 à 12 personnes

Le métier

L'objectif général est de former de futurs salariés en aménagement paysager.

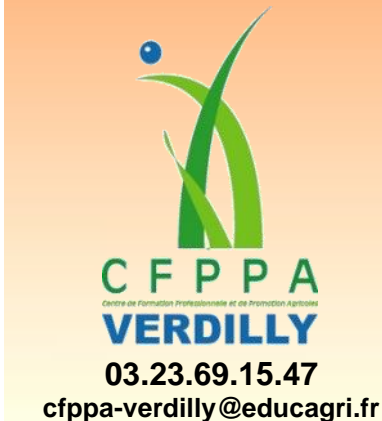
Cette formation vise les objectifs suivants :

- Développer les compétences dans le secteur Espaces Verts.
- Permettre aux candidats d'accéder à une qualification reconnue, le Titre Professionnel « ouvrier du paysage ».
- Permettre aux candidats qui n'auraient pas pu obtenir directement le Titre Professionnel, de faire reconnaître au moins un ou des Certificats de Compétences Professionnelles.

Publics et conditions d'admission

- Demandeur d'emploi
- Salarié en reconversion
- Contrat de professionnalisation
- Contrats Aidés

- Avoir 18 ans ou plus
- Expérience professionnelle souhaitée
- Faire preuve d'une motivation satisfaisante et réussir les tests d'entrée



TITRE PRO OUVRIER DU PAYSAGE

La formation

Les Certificats de Compétences visés par la formation :

<p>CCP 1</p>	<p>Entretien un espace vert ornemental : Module A : Identifier un végétal d'ornement et contrôler son état sanitaire Module B : Entretien un gazon et une surface semi-ligneuse Module C : Tailler des arbres et des arbustes Module D : Effectuer les façons culturales et les apports nécessaires au développement des végétaux d'ornement Module E : Protéger des végétaux d'ornement des parasites, maladies et adventices</p>
<p>CCP 2</p>	<p>Planter et engazonner des espaces verts : Module A : Identifier un végétal d'ornement et contrôler son état sanitaire Module B : Réaliser un gazon et un pas japonais Module C : Planter des arbres et des arbustes Module D : Réaliser un massif de plantes à fleurs</p>
<p>CCP 3</p>	<p>Poser et entretenir des circulations, dallages, pavages et équipements d'espaces verts : Module A : Poser et entretenir des bordures et des équipements dans le cadre d'un chantier d'espaces verts. Module B : Réaliser et entretenir des dallages, des pavages et des surfaces minérales dans le cadre d'un chantier d'espaces verts. Module C : Poser et entretenir un réseau d'arrosage</p>

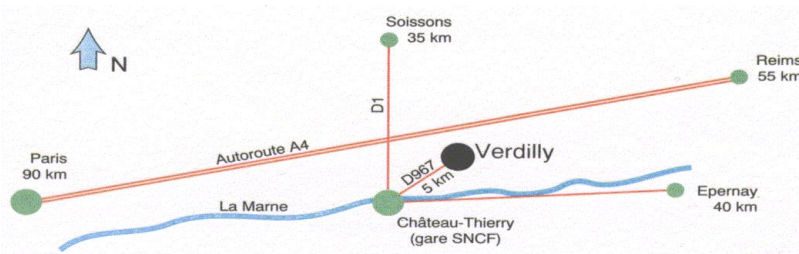
Possibilité d'étaler sa formation ou de suivre une partie de la formation.

Notre structure d'accueil et de formation

Une structure professionnelle au service de la formation

Notre centre de formation est situé à Verdilly (5 kms de Château-Thierry)

Les apprenants disposent de salles de cours, salles informatiques et d'un « plateau technique » dédié à la formation et aux travaux pratiques. Possibilité d'hébergement.



Contact :

CFPPA de Verdilly
 4 avenue Euphrasie Guynemer
 02400 VERDILLY

Tel : 03.23.69.15.47 - Fax : 03.23.69.31.92

Mail : cfppa.verdilly@educagri.fr

Site internet : www.cfppa-verdilly.fr